

L'évènement du mois de mai 2014 Vague d'incendies sur les sites de traitement de déchets

La fréquence des sinistres, l'ampleur des dégâts, de même que les antécédents relevés, soulèvent quelques interrogations. Entre le 21 mars et le 21 mai 2014, 10 incendies ont eu lieu dans des usines de traitement de déchets, dont sept sur le seul mois de mai. La piste criminelle a été privilégiée concernant celui survenu le 21 mars au centre de tri de Vert-le-Grand de Semaval (Essonne).

L'incendie du 15 mai du centre de stockage de Granges (Ardèche) est le seul à avoir fait l'objet d'une qualification accidentelle mentionnée par une communication de la part du groupe Veolia. Le groupe n'a cependant pas émis de communication sur l'incendie de son site de Rémyval (Marne) dans la nuit du 14 au 15 mai. Ce site avait déjà été impacté en juillet 2011, un incendie provoquant l'effondrement partiel de la structure du bâtiment. Les causes restent à ce jour indéterminées.

Deux usines Sita, ont été incendiées au mois de mai. Le 8 mai, les pompiers sont intervenus sur le site d'Awans, près de Liège. A moins de 100 kilomètres, et dix jours plus tard, l'entreprise Van Gansewinkel était également la proie des flammes. Le 12, au cours de la nuit, le second site Sita était impacté, celui de Gennevilliers (Haut-de-Seine).

La société Paprec a été aussi été touchée par cette vague d'incendie. Ouvert depuis un an, le site de Liouc (Gard) a brûlé en avril. En 2013, un incendie spectaculaire avait ravagé une usine de recyclage de papier, cartons et plastiques de cette société.

Un cas suspect concerne l'incendie du dimanche 18 mai à la station des déchets de Saint-Julien-Mondenis (Savoie) qui a démarré à cinq heures du matin. Aucun employé ne se trouvait sur le site.

Le 7 avril, un incendie s'est déclaré dans l'usine de traitement de la ZA de Clape-Loup à Saint-Consorce, près de Lyon, à moins de trente kilomètre du site de Valorly.

Enfin, la série se termine par le site de Changé (Mayenne) appartenant à Séché Environnement. Le 21 mai, les 4000 m² d'une unité high tech toute neuve ont été détruits. Les conséquences financières sont également très importantes.

Déjà, en 2013, on relève une série d'incendies dans un secteur géographique donné ou bien des successions de sinistres sur un même lieu. C'est le cas de l'usine Sietom de Chalosse située à Caupenne (Landes) touchée par deux incendies le 16 juin 2012 et le 25 juin 2013, ou celui de la société Editrans près de Bordeaux.

Le risque incendie est certes majeur dans ce secteur d'activité. Mais il est connu et devrait être en conséquent particulièrement contenu. La direction de la prévention des pollutions et des

risques du ministère du développement durable a précisé, dans un rapport de 2007 qu'il comptait pour 50 % des accidents survenant dans le secteur.

Il se pourrait, et certains cas étant bien d'origine criminelle, que le secteur d'activité soit au cœur d'un triangle particulièrement ravageur.

Il n'y a pas de doute sur le risque élevé d'incendie. Des experts ont souligné à ce sujet l'utilisation des méthaniseurs. Accentué pendant la belle saison, une fermentation spontanée se développe dans les fosses de stockage.

Un risque qui est donc facilement exploitable pour des actes malveillants, d'autant que certains sites traitent des déchets industriels hautement inflammables. Récemment les salariés du centre d'incinération de Sénerval de Strasbourg ont menacés d'incendier l'usine qu'ils occupent depuis neuf semaines.

Une affaire plus ancienne a été également révélée par des salariés concernant l'usine Citron de Rogerville près du Havre. Un incendie dû à des manquements graves dans la gestion des stocks avait détruit une partie de l'usine en octobre 2010. Trois des dirigeants avaient été présentés au parquet pour répondre aux accusations des salariés, dont la moitié avait porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. La société était par ailleurs dans le collimateur des associations écologistes. Au terme de l'enquête, l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire. Selon les employés, les responsables cherchaient à passer un maximum de produits pour toucher de l'argent. Certains déchets entraient sous une fausse appellation.

D'actes malveillants spontanés à d'autres qui semblent bien plus organisés, de récentes affaires viennent compléter la problématique particulière de ce secteur d'activité.

A l'instar de la mafia italienne qui semble avoir totalement investi le traitement des déchets, l'affaire Guérini, a révélé à Marseille, en 2011 l'impact du crime organisé dans ce domaine d'activité. Jean-Noël Guérini, devenu président du Conseil général en 1998 et son frère Alexandre, chef d'entreprise, ont détourné des moyens financiers publics importants. Sa position au conseil général a permis à l'aîné d'accorder des subventions ou des marchés notamment dans la gestion des déchets. Plus tard, on découvrira les liens des deux frères avec la société Bronzo, filiale de la Société des Eaux de Marseille, elle même filiale du groupe Veolia.

En mars dernier, un réseau mafieux d'enfouissement illégal de déchets, parfois dangereux a été démantelé en région parisienne. S'inspirant également des méthodes de la mafia italienne, la famille Horneq, des gens du voyage sédentarisés, considéré comme l'un des piliers de la pègre dans la capitale, ont monté une société véreuse, RTR Environnement, qui s'adressait à des entreprises de BTP, obligées par la loi de faire recycler leurs déchets. A prix cassé, les malfaiteurs s'en chargeaient mais les enfouissaient en toute illégalité. Pour trouver les terres d'enfouissement, des agriculteurs étaient menacés ou piégés par des prêts à des taux très élevés et forcés en contrepartie d'abandonner leurs terres.